

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2214

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et, lorsque la femme vit en couple, à l'autre membre du couple »

les mots :

« ainsi qu'à l'autre membre du couple, lorsque la femme vit en couple, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.